

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Michel, Maire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Présents : Mmes CAZENAIVE, CIVERA, LENGART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUE et PUCHEU-COURTEILLES.

Mrs BOUSQUET, CARASCO, CAZENAIVE, GUEDOT, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Absent excusé : Mr CACHELOU donne procuration à Mr GUEDOT

Secrétaire : Mme PUCHEU-COURTEILLES

DÉLIBÉRATION N°28 :

Mise à disposition du personnel de la commune au service Assainissement

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service assainissement utilise l'agent d'entretien de la Commune pour l'entretien de la Station d'Épuration.

Il précise que ces frais de personnel sont estimés à 5 500 € cette année. Cette estimation est révisable chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6215 du budget assainissement pour un montant de 5 500 € correspondant à ces frais de personnel.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Michel BOUSQUET
